

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL
A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE
ET DES BOURSES

01 BP 07 Ouagadougou 01

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 21 AOÛT 2024

Réclamation

**Sous réserve d'un contrôle approfondi,
les étudiants dont les noms suivent,
reçoivent un avis défavorable de la CNBES
à leur demande de réclamation au titre
de l'année académique 2023-2024.**



DEMANDE DE RECONSIDERATION DE LA BOURSE INTERMEDIAIRE

N°	NOM	Prénom (s)	Date de naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Niveau/ Diplôme	Année académique	Moy. S1	Moy. S2	Moy. Gle	Décision de la CNBES du 16 08 2024
1	OUATTARA	Gé Salif	28/03/2000	M	Université Joseph Ki ZERBO	Médecine	4ème année	2022-2023	12,71	13,64	13,18	Après réexamen du dossier, les relevés de notes de licence 3 étant signés avant le 15 avril 2023, l'intéressé n'est pas éligible à cette bourse.

DEMANDE D'AVIS FAVORABLE DE BOURSE

N°	NOM	Prénom (s)	Date de naissance	Sexe	Niveau/ Diplôme	Moyenne	Année académique	Etude envisagées	Année académique concernée	Université d'accueil	Décision CNBES
2	TARBANGDO	Marina Edith	27/01/2002	F	Licence 1	12,21	2021-2022	Contrôle des connaissances et examens	2022-2023	ESUPEX	bourse déchu, car transfert de ESUPEX à ESTPO non autorisé par la CNBES.

Arrêté la présente liste à deux (02) noms

P/le Ministre, Président de la CNBES
P/O le Conseiller Technique

Pr Jean Célestin KY

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
Chevalier de l'Ordre de l'Etaton*

